



Il n'y a pas que pour les peintres que la copie peut parfois être payante. Les étudiants à tous les niveaux peuvent y trouver leur compte en soumettant pour correction un travail qui n'est pas tout à fait de leur cru. Pourquoi parler de plagiat dans une chronique portant sur les nouvelles technologies ? Parce que justement ces nouvelles technologies donnent accès à tant de

textes déjà écrits qu'il suffit de copier sur le réseau puis de coller dans son propre travail. Elles facilitent ainsi le plagiat pour l'étudiant tout en rendant sa détection plus difficile pour le professeur.

Un original ou une copie ?

PAR MARIANNE KUGLER

Il vous est sûrement déjà arrivé, en tant que correcteur, d'avoir cette impression désagréable de « déjà lu » ou de vous demander « où diable a-t-il été pêcher cette façon d'aborder le sujet, cette idée, cette tournure de phrase, cette analogie ? ». Vous ne pouvez pas vous empêcher de comparer ce que vous connaissez de la conversation de tous les jours d'un étudiant avec ce vocabulaire beaucoup plus étendu ou ce niveau de langage très différent. Vous mettez la copie de côté sans lui donner de note et, si vous avez le temps, vous commencez des recherches pour savoir s'il s'agit simplement du résultat d'un travail assidu, de l'aide apportée par les parents ou les amis ou encore carrément de plagiat.

Le plagiat peut se définir de plusieurs façons. Alors que, dans la *Petit Robert*, il est simplement question de « vol littéraire », Christian Vandendorpe, directeur du Centre d'écriture de l'Université d'Ottawa¹, dans un projet d'article rédigé pour le *Dictionnaire international des termes littéraires*, est beaucoup plus spécifique : « le plagiat est un

terme à connotation morale et esthétique, par lequel on désigne en littérature le fait qu'un texte reprend de façon non avouée et plus ou moins fidèlement, un élément textuel provenant d'un autre auteur. Ce terme n'a pas cours en droit où on parlera plutôt de contrefaçon et d'infraction à la loi du droit d'auteur ».

Bien sûr, il y a quelques nuances entre le plagiat littéraire et ce qui est considéré comme du plagiat dans les règlements scolaires, collégiaux ou universitaires, dont les définitions varient quelque peu d'une institution à l'autre. À titre d'information voici celle de l'Université Laval² : « utiliser dans un document ou un travail sujet à une évaluation, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages appréciables tirés de celle-ci, sans les identifier expressément comme citations, dans l'intention de les faire passer pour siens et d'ainsi induire en erreur la personne chargée de l'évaluer ».

Les conséquences du plagiat sont très sérieuses pour l'étudiant³ : « l'étudiant doit être mis en probation et doit se voir imposer la note à valeur d'échec ou 0 pour le

cours à l'occasion du cours pour lequel l'infraction a été commise ».

Les raisons de plagier sont nombreuses et n'ont sans doute pas sensiblement varié d'une décennie à l'autre. Elles vont du manque de temps au manque d'imagination, de la paresse à la malhonnêteté... parfois elles peuvent même relever simplement de l'ignorance ou de la maladresse. Il est relativement facile d'éviter les deux derniers cas en expliquant aux élèves comment citer un auteur et comment bâtir une référence et une bibliographie. À mon avis, ces deux dernières raisons ne sont plus acceptables au niveau universitaire alors qu'un étudiant devrait avoir assez d'originalité intellectuelle pour développer sa propre pensée.

Les médias américains font régulièrement écho aux inquiétudes de professeurs qui constatent que le phénomène du plagiat a monté en flèche depuis l'avènement d'Internet⁴. Et il n'y a pas de raison de croire que ce soit différent au Québec. Cette croissance est en lien direct avec le nombre d'ordinateurs branchés dans les établissements d'enseignement et l'accent mis sur